

Introduction

« D'après les anticléricaux, les exilés encombrent et épuisent la Belgique. Il paraît, d'ailleurs, que si les libéraux-socialistes eussent conquis le pouvoir, un de leurs premiers actes aurait été l'expulsion de ces intrus. C'est ainsi que les humanitaires comptaient inaugurer leur règne bienfaisant. Or, sans prétendre sonder les desseins de la Providence [...], on peut affirmer au contraire que l'établissement de nos congrégations sur leur territoire a été pour les Belges un élément de succès [...]. Nous savons avec quelle ferveur nos proscrits ont imploré Dieu pour le triomphe des catholiques. Or, quelles prières plus agréables au Cœur de Jésus que la supplication de ces persécutés demandant le salut de leurs bienfaiteurs¹ ! » Ces lignes écrites par François Veuillot après les élections législatives belges de juin 1912 illustrent bien la complexité du sujet étudié : la présence importante de religieux français en Belgique à partir de 1900. Selon ce journaliste catholique, les religieux français réfugiés en Belgique auraient été arrachés au sol français, ce qui sous-entend un départ forcé. Ils susciteraient des réactions diverses dans la classe politique belge et s'inscriraient donc dans l'histoire politique de ce pays. D'autres populations regroupées sous l'expression imprécise « les Belges » leur seraient venues en aide, suscitant par là même des remerciements teintés de dolorisme de la part des catholiques français. Ce sont là quelques aspects d'une vaste histoire qui a été très commentée à son époque.

L'exil des congrégations françaises en Belgique est un phénomène complexe et protéiforme, dont cette citation partisane donne un premier aperçu. Ce sujet n'est d'ailleurs pas totalement inconnu de l'historiographie. Débordant le cadre uniquement religieux, il offre en effet de nombreuses possibilités de recherches. Ainsi, il a ponctuellement intéressé les chercheurs depuis les années 1960. Liée à l'histoire politique, diplomatique, économique et même culturelle des deux pays, cette migration a suscité l'intérêt des historiens, attachés à en éclairer l'un ou l'autre aspect. Toutefois, certaines facettes n'ont pas encore été explorées et il conviendrait de privilégier une appréhension globale du phénomène.

1. *L'Univers*, 17 juin 1912.

En 1967, Yvette Daniel a tenté une courte synthèse en utilisant notamment des sources imprimées et en indiquant aux futurs chercheurs quelques fonds existants. Son article² permettait déjà de prendre la mesure de la complexité du sujet. À sa suite, des études locales ont permis de préciser certains points, notamment pour les régions de Tournai et du Luxembourg belge³. Toutefois, ce premier travail est resté sans suite jusqu'à la publication en 2005 des actes d'un colloque coordonné par Patrick Cabanel et Jean-Dominique Durand sous le titre *Le grand exil des congrégations religieuses françaises 1901-1914*⁴. Pour la première fois, cet exil était analysé sous toutes ses facettes, mais la forme collective du volume ne permettait pas de revenir sur chaque aspect de manière poussée. On y trouve néanmoins un article de Sofie Leplae qui reprend et complète celui d'Yvette Daniel⁵. L'auteure y montre le caractère massif de l'arrivée des religieux français en Belgique, donne des pistes de recherche et précise certaines bornes que nous avons en grande partie reprises. Pourtant, ces douze pages ne suffisaient pas à épouser un sujet aussi vaste. Ces publications ont néanmoins le grand mérite d'avoir permis aux chercheurs de penser ce sujet de manière renouvelée. Ainsi l'historien Hendrik Moeys a travaillé sur ses aspects politiques en 2015⁶. Pour la première fois, un travail s'intéressait à un large pan de la question, en utilisant bon nombre de sources primaires, notamment des archives diocésaines belges, et revenait sur l'ensemble du territoire du royaume. Bien plus dense que les autres publications citées, cet article a aussi permis de revenir sur l'attitude du Saint-Siège et des évêques belges, au-delà des réactions strictement politiques. Néanmoins, une étude générale pour toute la période considérée et s'intéressant à tous les aspects, sur l'intégralité du territoire belge, fait encore défaut. Toutes les sources n'ont pas été totalement exploitées, et certaines n'ont été que peu voire pas convoquées. Nous souhaitons le faire en intégrant les autres volets du sujet, qui sont pour le moment insuffisamment abordés, notamment la vie quotidienne des religieux français une fois arrivés en Belgique.

-
2. DANIEL Yvette, « Quelques aspects politiques, économiques et sociaux de l'immigration des religieux français en Belgique », in *Contributions à l'histoire économique et sociale*, t. 4, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, Institut de sociologie, 1966-1967, p. 47-90.
 3. VAN KEERBERGHEN Marie-Xavier, « Communautés françaises exilées et réfugiées à Tournai en 1880, 1901, 1904 », in *Église de Tournai*, t. 10 (1983), p. 305-306 et t. 11 (1983), p. 351-354 et *Ursulines françaises exilées en Belgique au début du XX^e siècle sous le combisme*, Tournai, dactylographié, 1981, 329 p. ; WYNANTS Paul, « Le refuge Luxembourgeois. L'implantation des communautés religieuses exilées de France (1901-1940) », in *La croix et la bannière. Les catholiques en Luxembourg de Rerum Novarum à Vatican II*, Bastogne, musée en Piconrue, 2005, p. 265-275.
 4. CABANEL Patrick et DURAND Jean-Dominique (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises*, Paris, Éditions du Cerf, 2005, 489 p.
 5. LEPLAE Sofie, « La Belgique envahie. L'immigration des religieux français en Belgique 1901-1914 », in Patrick CABANEL et Jean-Dominique DURAND (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises*, op. cit., p. 244-256.
 6. MOEYS Hendrik, « “L'invasion noire” (1900-1905) : la politique belge face à l'immigration des congrégations religieuses françaises », *Revue d'histoire ecclésiastique*, n° 110/1-2, 2015, p. 154-187.

L'exil qui commence en 1900 constitue le plus important de tous ceux qui ont concerné des congréganistes français. Si environ 33 000 ecclésiastiques ont émigré durant la Révolution, « l'immense majorité était composée de membres du clergé séculier⁷ ». La situation très complexe du clergé dans un pays presque toujours en guerre à partir de 1792 et en proie à des troubles intérieurs rend cet exil différent de la législation du début du xx^e siècle. Celle-ci se fait en temps de paix, dans un régime plus fermement établi que la I^{re} République. Les congréganistes ont cependant essaimé une première fois dans toute l'Europe et au-delà au moment de la Révolution⁸ et ont tous été concernés. Ces deux points sont importants car ils rapprochent l'exil de 1901 de celui de la fin du xviii^e siècle. En effet, les départs intermédiaires, ceux du xix^e siècle, concernent infiniment moins de religieux et de lieux. Ils se concentrent sur des congrégations-reposoir comme les jésuites, inquiétés en 1828, 1845 et 1880⁹. Ainsi, si les expulsions de 1880-1881 peuvent *a posteriori* paraître une répétition générale de celles de 1901, elles diffèrent pourtant. Le législateur de l'époque ne parvient pas à créer de lois globales définissant le statut des congrégations. Ces départs sont surtout liés aux lois Ferry et à la fermeture d'établissements de congrégations enseignantes non autorisées¹⁰. Elles ne concernent donc pas tous les religieux et « seuls » 5 700 sont chassés de France¹¹. Beaucoup ne fuient même pas à l'étranger : ils s'organisent dans leur voisinage et recréent des structures semi-clandestines comme les jésuites de Lille.

Le cas de 1900 et des années suivantes est donc différent, même s'il y a des similitudes. À part quelques instituts spécifiques comme certains missionnaires, tous les congréganistes français sont concernés et 30 000 environ font le choix de l'exil. Les pays d'accueil sont très nombreux et la Belgique attire un tiers environ de ces départs, ce qui est considérable. C'est donc le plus important exil de congréganistes français, qui n'est pas détaché des expériences précédentes et suivantes, mais a sa propre spécificité. Celle-ci n'est pas que numérique. Le séjour belge concerne en effet tous les types d'instituts : contemplatifs et de vie active, récents comme très anciens, bien dotés comme pauvres, proches du territoire visé comme lointains, d'hommes comme de femmes. Tout le paysage congréganiste français est représenté. Ces départs illustrent aussi la spécificité de l'exil en Belgique : c'est un espace de transition où l'on peut espérer « un retour rapide ou un nouveau départ plus

7. CABANEL Patrick, « Introduction », in Patrick CABANEL et Jean-Dominique DURAND (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises*, op. cit., p. 12.

8. HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses. En France du Moyen Âge jusqu'à nos jours*, Ceyzérieu, Champs Vallon, coll. « Les Classiques », 2009, 1344 p., p. 970-972.

9. DURAND Jean-Dominique, « L'exil des congrégations religieuses. Retour à l'histoire », in Patrick CABANEL et Jean-Dominique DURAND (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises*, op. cit., p. 442.

10. HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses*, op. cit., p. 1096.

11. *Ibid.*

loin¹² ». Celui-ci peut être pour la mission extérieure, ou pour un autre lieu où fixer la communauté, comme aux Pays-Bas voisins. Ce départ n'est pas de la même nature qu'un équivalent aux Caraïbes ou en Amérique du Sud, soit sur un autre continent d'où il est plus difficile de conserver des liens avec la France, d'y revenir, même momentanément. De plus, la proximité linguistique est culturelle est, dans le cas belge, assez unique, même s'il ne s'agit pas d'un décalque de la France. L'exil en Belgique est donc différent, car plus atténué, plus proche. Cette dimension géographique spécifique explique en partie le nombre de religieux venus en Belgique, tout comme le fait que l'exil du début du xx^e siècle se trouve au croisement d'autres départs, qui ne concernent pas que des religieux français. Cela doit amener à le replacer dans un cadre européen plus large : la Belgique a connu plusieurs vagues d'exils. Ils ont créé des précédents qui restent en mémoire en 1900.

À peine indépendante, la Belgique est ainsi concernée par la venue de religieux français, tout d'abord limitée. Après la fermeture de leur collège de Lille en 1828, les jésuites touchés par l'ordonnance Martignac, en ouvrent par exemple un autre à Brugelette dans le diocèse de Tournai (1835)¹³. Ils reviennent en France à la faveur du Second Empire¹⁴. Quelques décennies plus tard, ce sont des religieuses chassées d'Allemagne par le *Kulturkampf* qui se réfugient en Belgique. Peu nombreuses, elles arrivent entre 1875 et 1880¹⁵. Cependant, les décrets Ferry de 1880 et 1881 se traduisent par peu d'arrivées outre-Quiévrain, car le pays est dirigé par les libéraux de 1878 à 1884. Les religieux concernés se rendent davantage en Angleterre et en Italie¹⁶. *A priori*, il n'y a pas de rapports entre ces différents épisodes. Toutefois, ces expériences passées ont pu constituer, sinon des modèles, au moins un exemple. Il y a une mémoire des exils passés au sein des congrégations, qui est transmise de génération en génération¹⁷, et avec elle celle des lieux concernés. Celle-ci constitue une donnée non négligeable, un arrière-plan mental. De plus, pour les États aussi, dont la relation avec les congrégations est empreinte de méfiance¹⁸. La liste

-
12. DURAND Jean-Dominique, « L'exil des congrégations religieuses. Retour à l'histoire », in Patrick CABANEL et Jean-Dominique DURAND (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises*, op. cit., p. 444.
 13. DUSAUZOIT Xavier, « Les collèges des jésuites en Belgique (1831-1914) », in Jean-François CONDETTE (dir.), *Éducation, religion, laïcité (xvi^e-xx^e siècles). Continuités, tensions et ruptures dans la formation des élèves et des enseignants*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2018, [<https://books.openedition.org/irhis/2785?lang=fr#bodyftn53>], § 22 et note 53, consulté le 11 octobre 2023.
 14. BEYLARD Hugues, « Les jésuites à Lille au xix^e siècle », *Revue du Nord*, t. 53, n° 208, 1971, p. 65, [<https://doi.org/10.3406/rnord.1971.3095>], consulté le 19 octobre 2023.
 15. WYNANTS Paul, *Religieuses 1801-1975*, t. 1, *Belgique, Grand-Duché de Luxembourg*, Namur, Ceruna, 1981, p. 23.
 16. SORREL Christian, *La République contre les Congrégations. Histoire d'une passion française (1899-1914)*, Paris, Éditions du Cerf, 2003, p. 59-60.
 17. DURAND Jean-Dominique, « L'exil des congrégations religieuses. Retour à l'histoire », in Patrick CABANEL et Jean-Dominique DURAND (dir.), *Le grand exil des congrégations religieuses françaises*, op. cit., p. 442.
 18. *Ibid.*

des expulsions, des lois restrictives est longue depuis le XVII^e siècle et n'a pas été inventée par la République anticléricale française. La continuité de l'État est certaine, même si les raisons de s'en prendre aux congrégations diffèrent d'une époque et d'un régime à l'autre. Cela conduit à repenser cet exil en Belgique en l'intégrant dans une longue chaîne chronologique qui n'est à l'époque pas figée.

Bien qu'elle s'intéresse directement à des congrégations françaises, notre étude fait aussi intervenir des non-religieux, c'est-à-dire des membres du clergé diocésain belge comme français, des hommes d'État français et belges, des habitants des communes de départ et d'arrivée des congrégations, et des soutiens ou adversaires de ces religieux. Les convoquer dans le récit paraît donc essentiel. De plus, bien qu'une congrégation religieuse dédie son existence à Dieu et exerce une ou plusieurs activités principales, elle est aussi composée de femmes ou d'hommes avec leur corporéité. Ce sont des gens qui consomment de la nourriture et de la boisson, se déplacent plus ou moins suivant leur profil, écrivent, vivent et parfois meurent en Belgique. On ne peut non plus faire l'impasse sur les réactions suscitées par leur arrivée importante. Enfin, on ne souhaite pas négliger l'étude de leurs relations tant avec les laïcs belges que l'Église. Le maintien de leurs relations avec la France, leur insertion dans la vie locale après avoir tout perdu ou presque sur le territoire de la République sont autant d'autres points importants. L'approche est donc transversale : elle mêle des aspects religieux, économiques, politiques, culturels, sociaux, diplomatiques.

Ce travail souhaite donc répondre aux questions suivantes : comment les religieux français s'implantent-ils en Belgique entre 1900 et 1914 ? Comment se déroule leur vie quotidienne et comment s'intègrent-ils à la vie locale ? Quelles sont les répercussions sur leur identité ? Quelles réactions leur exil a-t-il suscitées ? Pareille problématique très transversale nécessite que soit précisée d'emblée la méthode de travail.

La volonté d'étudier tous les aspects du sujet ne permet pas de recourir à la seule approche chronologique car « l'immigration des communautés religieuses françaises est une réalité complexe, mouvante et difficile à étudier¹⁹ ». Il paraît en effet illusoire de présenter des phénomènes aussi variés que l'achat d'une maison en Belgique et les réactions des francs-maçons belges à la venue des religieux français en déroulant un unique fil chronologique. Beaucoup d'aspects étudiés s'étant déroulés concomitamment, nous avons retenu un plan plus thématique. Il permet d'étudier successivement les différentes questions soulevées par l'arrivée des congrégations françaises en Belgique, tout en montrant leur interpénétration. Cela autorise aussi l'explication de l'évolution de leur implantation locale. Nous faisons donc intervenir la chronologie au sein des différents chapitres.

19. WYNANTS Paul, *Religieuses..., op. cit.*, p. 258.

De plus, nous avons jugé bon de recourir à une approche géographique, en convoquant plusieurs échelles d'étude. En effet, l'arrivée et la vie des congrégations religieuses françaises ne répondent pas à un schéma unique. Il en va de même des circonstances de leur venue dans un diocèse belge. Localement, la situation varie aussi d'une commune à l'autre. La seule manière de rendre compte de l'installation des congréganistes et de leur vie en Belgique est donc de croiser les échelles, ce qui implique une articulation parfois complexe entre des cas locaux et des réflexions d'ordre régional ou national. C'est à ce prix que nous éviterons des clichés généralisateurs ou trop simplificateurs et pourrons établir les points communs et différences entre les expériences de l'exil. L'étude n'est pas non plus une simple description des phénomènes étudiés. Ils sont replacés dans une perspective plus large qui les relie à des thématiques politiques et sociales belges mais aussi aux relations franco-belges ainsi qu'à des questions touchant d'autres pays à l'instar de l'Allemagne. En effet, le caractère transfrontalier du religieux, trop souvent pensé selon des cadres nationaux, est important et ce livre veut faire suite à d'autres publications récentes en la matière²⁰. Enfin, l'étude filée tout au long de cet ouvrage de quelques communautés permet d'introduire un nouvel élément de continuité et d'éviter le catalogue d'exemples.

Ce travail n'est donc pas une prosopographie des religieux français en Belgique entre 1900 et 1914, mais l'étude des communautés dans leur ensemble. Certes, nous étudierons de nombreuses individualités. Toutefois, la dispersion des sources et leur perte relative sont une vraie limite. De plus, la difficulté de retrouver les identités de femmes et d'hommes employant à l'époque rarement leur nom de baptême mais plutôt celui de religion rend la chose illusoire. Enfin, cette approche évacuerait beaucoup d'aspects du sujet et n'aurait finalement que peu de sens. Nous avons donc fait le choix de conserver, tout au long de notre travail, un fil directeur. Il consiste en la convocation fréquente de fonds liés à quelques congrégations religieuses dont l'exil est très bien documenté. Nous avons retenu un ordre et une congrégation masculins dont l'enseignement est une activité principale ou importante, les frères des écoles chrétiennes et les jésuites, et une congrégation contemplative féminine, celle des carmélites. Cela nous permet de parler de femmes et d'hommes aux activités différentes et dont l'exil puis l'implantation en Belgique furent importants à l'époque retenue.

Les frères des écoles chrétiennes sont l'une des plus anciennes congrégations enseignantes. Fondée en 1691 à Reims par Jean-Baptiste de la Salle, elle enseigne d'abord aux enfants pauvres avant d'élargir son enseignement

20. BYLS Henk, *Rester catholique en France. Une histoire de l'encadrement religieux destiné aux migrants belgo-flamands du Lillois, de Paris et des campagnes françaises (1850-1960)*, Louvain, Leuven University Press, 2019, 479 p.

au cours des siècles²¹. De plus, les lasalliens, du nom de leur fondateur, ont ouvert des écoles spécialisées d'enseignement plus technique au cours du XIX^e siècle. La congrégation est en croissance importante durant cette période : elle passe d'un millier de frères et 121 écoles pour 36 500 élèves à la fin du XVIII^e siècle²² à plus de 12 000 frères, pour 2 157 écoles et environ 350 000 élèves en 1880²³. Interdits d'enseignement en France en 1904, les frères envoient de nombreuses écoles et maisons de formation à l'étranger, avec 4 000 frères, dont un millier en Belgique²⁴. Si nous citons plusieurs établissements, nous avons fait le choix de nous concentrer sur le pensionnat de Passy-Froyennes. Les fonds relatifs à cet établissement sont bien mieux conservés que ceux des autres maisons réfugiées en Belgique, même s'ils ont été en partie détruits en 1905, 1914 et 1940²⁵. C'est un cas significatif d'une puissante congrégation ayant pu construire un lieu de refuge imposant, qui suscita des réactions. L'étudier permet de saisir tous les aspects de l'exil des congrégations françaises en Belgique.

En outre, si l'histoire des jésuites en Belgique est mieux connue pour de nombreux aspects²⁶, l'historiographie belge s'est moins intéressée à leurs élèves, ce que nous nous proposons de faire. De plus, leurs archives concernant cette période sont très riches et n'ont pas subi de destructions majeures, cas assez rare pour être souligné. Bien étudié par ailleurs²⁷, cet ordre a été fondé par Ignace de Loyola en 1534 et est connu pour son lien très grand avec le pape, qui l'approuve en 1540. Ordre important de la Réforme catholique, destiné initialement à lutter contre le protestantisme, il est composé de clercs réguliers et obéit à une hiérarchie stricte. Il produit des enseignants très bien formés, mais aussi des missionnaires. Influentes, très liés au Saint-Siège, ils gênent de ce fait de nombreux régimes français, de la monarchie absolue de Louis XV à la III^e République, qui fait fermer leurs écoles en 1880²⁸. Ce dernier régime craint notamment leur influence dans l'enseignement : ils éduquent surtout des enfants de la bourgeoisie ou de la noblesse. Ils reconstituent toutefois rapidement leurs établissements après ces années difficiles et, se sentant directement visés par

21. Des écoles existaient toutefois avant la date de 1691. GERHARDS Agnès, « Frères des écoles chrétiennes », in Agnès GERHARDS, *Dictionnaire historique des ordres religieux*, Paris, Fayard, 1998, p. 270.

22. *Ibid.*

23. RENDU Eugène, « Frères des écoles chrétiennes », in *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, partie 1, t. 1, Paris, Hachette, 1882-1893, p. 1113.

24. RIGAULT Georges, *Le temps de la « sécularisation »*, vol. 1, 1904-1914, Rome, Études lasaliennes, 1991, p. 66.

25. DUBOS Marie-Agnès, *Répertoire numérique détaillé du fonds du pensionnat de Passy (1839-1962)*, Lyon, Archives lasaliennes, 2006, p. 2.

26. DENEUF Alain et ROUSSEAU Xavier (dir.), *Quatre siècles de présence jésuite à Bruxelles*, Bruxelles-Louvain, Proposon-KADOC, 2012, 711 p.

27. FABRE Pierre-Antoine et PIERRE Benoist, *Les jésuites : histoire et dictionnaire*, Paris, Bouquins, 2022, 1328 p.

28. DANSETTE Adrien, *Histoire religieuse de la France contemporaine : l'Église catholique dans la mêlée politique et sociale*, édition revue et corrigée, Paris, Flammarion, 1965, p. 843.

la loi de 1901, partent à nouveau de France, sans même faire la demande d'autorisation, dès août 1901²⁹. Ils recréent des pensionnats, des maisons de formation en Belgique. Nous nous intéresserons plus particulièrement aux fonds des pensionnats de Florennes (également noviciat) et d'Antoing, créés à partir de maisons venues de la province jésuite de Champagne³⁰, et à celui de Marneffe, issu de la province de Paris³¹. Les fonds conservés sont très fournis, et permettent une étude presque exhaustive de pensionnats recevant des élèves différents des lasalliens, mais aussi de s'intéresser à un noviciat. À travers eux, il est possible d'approcher toute l'implantation et la vie locale des congrégations.

Enfin, nous étudierons de manière filée le cas de plusieurs carmels, couvents des carmélites. Elles sont la branche féminine de l'ordre des carmes, fondée par Jean Soreth au xv^e siècle³². Ce sont des contemplatives qui accordent une grande importance à la vie cénobitique et à la récitation de l'office. Les plus strictes, ayant suivi les réformes de Thérèse d'Avila à partir de 1562 sont dites « déchaussées », car elles portent des sandales à l'imitation des pauvres. Durement touché par la Révolution, l'ordre se reforme au cours du xix^e siècle³³. Il compte environ 130 couvents en 1901, et 44 partent de France à la suite des lois d'expulsion³⁴. Nous nous concentrerons sur les cas des carmels de Riom (réfugié à Soignies) et de Coutances (réfugié à Tournai), dont les documents ont été versés aux archives de l'État à Mons et qui permettent de retracer plus aisément la vie de religieuses contemplatives réfugiées en Belgique³⁵. D'autres carmels seront aussi cités, pour élargir le propos. Dans les trois cas, nous ne nous contenterons pas des fonds produits par les congrégations elles-mêmes, mais les croiserons avec des fonds d'autres provenances.

Or, les sources disponibles sont à la fois très variées et très dispersées, ce qui rend malaisée la collecte de renseignements. Nous pouvons distinguer cinq grands ensembles : les archives des divers ministères et administrations des trois pays considérés (la France, la Belgique et l'actuel Vatican) ; les archives de l'Église, diocésaines comme des congrégations ; les fonds des milieux politiques et des mouvements spirituels ; les archives privées ;

29. CABANEL Patrick, « Le grand exil des congrégations enseignantes au xx^e siècle. L'exemple des jésuites », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. LXXXI, 1995, p. 208, [<https://doi.org/10.3406/rhef.1995.1183>], consulté le 19 octobre 2023.

30. Archives jésuites de France (AJF), Vanves, série F : province de Champagne.

31. *Ibid.*, série E : Maisons de Paris. Sous-série EMa : Marneffe (1903-1914).

32. « Carmes », in Agnès GERHARDS, *Dictionnaire historique des ordres religieux*, op. cit., p. 127.

33. *Ibid.*, p. 125-128.

34. GUISE-CASTELNUOVO Antoinette, « Les fondations missionnaires des carmélites françaises aux xix^e et xx^e siècles », *Histoire et missions chrétiennes*, n° 15, 2010, p. 23, [<https://doi.org/10.3917/hmc.015.0013>], consulté le 19 octobre 2023.

35. Archives de l'État à Mons (AEM), Mons, AEM.02.165, archives du carmel ou monastère des carmélites déchaussées de Bruglette, 1856-1956 ; AEM.02.166, archives du carmel ou monastère des carmélites déchaussées de Soignies, 1626-2012.

enfin, les sources imprimées tels les journaux et comptes-rendus officiels de débats parlementaires.

La plupart des titres de presse ont en effet commenté le départ des congrégations hors de France, leur arrivée en Belgique puis leur vie quotidienne. Nous avons retenu quatorze titres belges et neuf français, en prenant soin de varier les points de vue politiques et de sélectionner des journaux nationaux comme plus régionaux. Les sources imprimées retenues comportent aussi des revues et rapports produits par des acteurs très nombreux : Église, particuliers, mouvements politiques et culturels. Ces sources imprimées non étatiques représentent un important volume de documents. Nous avons aussi étudié des sources imprimées officielles. Ce sont essentiellement des rapports administratifs mais également des comptes-rendus de débats parlementaires. Il s'agit, pour la France, du *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés et Sénat*. En Belgique, on doit se tourner vers les *Annales parlementaires*, de la Chambre des représentants et du Sénat. Ces fonds permettent de suivre et d'analyser les débats parfois vifs suscités par la présence congréganiste française en territoire belge.

Les documents émis par les différents niveaux de pouvoir des États concernés constituent une importante partie de notre corpus. Ces autres sources sont disséminées dans de nombreux centres d'archives. Celles de la plupart des ministères français sont conservées aux Archives nationales, dans le centre de Pierrefitte-sur-Seine, mais il faut se rendre à la Courneuve et à Nantes pour les aspects diplomatiques. Du côté belge, les Archives générales du royaume (Bruxelles) conservent les fichiers individuels des étrangers venus sur le territoire belge, des sources statistiques, mais aussi des papiers de plusieurs ministres et parlementaires des années 1900-1914. Elles permettent de comprendre le point de vue de ces personnalités politiques catholiques et tempèrent quelque peu la perte des archives du parti catholique, détruites dans un incendie en 1939³⁶. Les archives du ministère des Affaires étrangères de Belgique permettent, elles, d'aborder les relations bilatérales franco-belges. Enfin, les archives du Saint-Siège peuvent être consultées dans la Cité du Vatican. Nous avons dépouillé les fonds des représentations pontificales à Bruxelles. L'attitude du Saint-Siège est précisée, ainsi que certains états des lieux intéressants. Les fonds des départements français et des communes belges permettent, eux, de mieux connaître le point de vue des autorités locales, confrontées au départ et à l'arrivée des religieux français. Du côté français, les principaux fonds départementaux exploités sont ceux du Nord et de Paris. En Belgique, nous avons surtout consulté ceux de la ville de Bruxelles. Tous ces fonds exposent les points de

36. SIMON Aloïs, *Le parti catholique belge, 1830-1945*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1958, p. 149.

vue des différents ministères et des fonctionnaires locaux concernés par les religieux français en exil.

Par ailleurs, les archives de certaines structures de direction des congrégations religieuses sont conservées à Rome, comme celles de la maison généralice des frères des écoles chrétiennes, que nous avons consultées. Les autres sources religieuses sont éclatées entre les diocèses et les instituts concernés. En Belgique, les cinq diocèses de l'époque (Gand, Namur, Liège, Bruges et Tournai) et l'archidiocèse de Malines conservent des documents de manière inégale. Toutefois, ces archives diocésaines donnent une vision d'ensemble. Elles permettent de connaître les demandes d'autorisation, les attitudes des évêques et des curés face à l'arrivée des religieux français et, dans certaines lettres, divers aspects de leur vie quotidienne. Selon les lieux, on en apprend aussi davantage sur leur installation, leurs difficultés du quotidien et les tensions, mais aussi sur les laïcs leur venant en aide. En outre, certaines archives de congrégations religieuses ont été versées au KADOC de Louvain ou à des centres des archives de l'État dans les provinces comme celui de Mons, qui détient les documents de carmels français réfugiés en Belgique.

Les congrégations qui ont survécu conservent aussi leurs archives lorsque leur existence s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Toutefois, le très grand nombre d'instituts religieux concernés empêche citer tous les fonds. Hormis ceux des carmélites, nous avons en priorité consulté ceux des jésuites et des lasalliens. Ils permettent d'avoir une très bonne vision de la reconstitution des pensionnats en exil, mais aussi leur insertion dans la vie locale. En plus de ceux-ci, nous avons étudié les archives de la province de France des dominicains et celles des assomptionnistes.

Pour les archives des formations politiques, des groupes d'influence et des mouvements spirituels, il faut se tourner vers leurs héritiers actuels en Belgique. Le Centre Jean Gol conserve des fonds des associations politiques du monde libéral et des sources imprimées alors que les archives du Parti ouvrier belge, socialiste, ont été numérisées³⁷. De plus, pour connaître le point de vue d'une partie des francs-maçons belges relevant du Grand Orient de Belgique, il convient de consulter les archives du Centre de documentation maçonnique du Grand Orient de Belgique (CEDOM). On y verra surtout les fonds du Suprême Conseil de Belgique et du Grand Orient de Belgique.

Le dernier ensemble relève des archives privées. Des journaux personnels et lettres de laïcs français et belges ayant entretenu des relations avec les religieux existent. Nous avons analysé les archives de l'écrivain René Bazin à Angers et la famille Veuillot nous a permis d'étudier la correspondance

37. AMSAB-Instituut Voor Sociale Geschiedenis (Gand), archives du POB, [<https://opac.amsab.be/Record/118.Z.001/HierarchyTree?hierarchy=CO.0125#tabnav>], consulté le 11 octobre 2023.

adressée aux dirigeants du journal *l'Univers*, dont François Veuillot, ainsi que son journal personnel. Elle permet d'avoir le regard d'une partie de l'élite catholique, ayant commenté les événements. Enfin, on dispose de quelques écrits d'élèves, par exemple du *Journal d'Henri Dion d'Antoing*, retrouvé et étudié par Philippe Marchand³⁸.

S'il sera fait référence à des États autres que la France et la Belgique dans cette étude, il est certain qu'ils constituent le cadre géographique de ce travail. Précisons toutefois que nous entendons « France » et « Belgique » dans leurs frontières de la période envisagée. La première a alors cédé l'Alsace et la Moselle à l'Allemagne en 1871³⁹ et la seconde ne possède pas encore les cantons d'Eupen et Malmedy, acquis au lendemain de la Grande Guerre⁴⁰. Il est important de le préciser, car certaines congrégations font explicitement référence aux territoires annexés par Berlin, soit parce qu'elles en sont originaires soit parce qu'elles y possèdent des établissements⁴¹. Les territoires français ne constituent pas le noyau de l'étude, mais le départ de France des congrégations et le maintien de relations avec celle-ci ne permet pas de les négliger totalement. Toutefois, c'est bien l'étude de leur arrivée et de leur vie en Belgique qui constitue le cœur du sujet, avec les réactions suscitées sur place. Nous faisons donc souvent référence à de petites villes et villages du royaume, en prenant soin de les situer par rapport à de plus grandes localités pour simplifier leur localisation. Nous n'avons d'ailleurs négligé aucune portion du territoire belge du début du xx^e siècle et étudions aussi bien les communautés venues en Flandre qu'en Wallonie ou en région bruxelloise, pour adopter une terminologie actuelle. Les bornes chronologiques s'étendent de l'expulsion des assomptionnistes en 1900 au déclenchement de la Première Guerre mondiale. Nous évoquerons les premières semaines de ce conflit, sans aller plus avant. En effet, les difficultés rencontrées par ces congrégations dans les années 1880 constituent en soi un autre sujet, tout comme leur survie pendant et après la guerre. Si nous ne nous interdisons pas de faire référence à des événements antérieurs ou postérieurs aux années envisagées, c'est pour mieux éclairer le propos.

Le présent travail se concentre essentiellement sur les religieux français venus en Belgique entre 1900 et 1914. Toutefois, s'ils sont tous des catholiques qui vouent leur vie entière à Dieu et à l'Église, leurs statuts, histoires et modes de vie diffèrent grandement d'un institut à l'autre. Hommes ou

38. MARCHAND Philippe, « Journal d'Henri Dion élève du collège du Sacré-Cœur d'Antoing. 1^{er} mai 1908-13 juillet 1908, 2 octobre 1908 », *Bulletin de la commission historique du Nord*, t. LI, 2008-2009, p. 71-114.

39. Hormis Belfort, détachée de l'Alsace à cette occasion. ROTH François, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, coll. « Pluriel », 2010, p. 498.

40. O'CONNELL Vincent, *The Annexation of Eupen-Malmedy. Becoming Belgian, 1919-1929*, New York, Palgrave Macmillan, 2018, p. 25-73.

41. Comme certains lasalliens chassés par Bismarck de Lorraine après 1871. RIGAULT Georges, *Le temps de la « sécularisation »...*, op. cit., p. 64.

femmes, laïcs ou clercs, moines ou frères, moniales ou sœurs, ils appartiennent à des structures très différentes les unes des autres. Ainsi, les expressions « ordres religieux » et « congrégations religieuses » ne sont pas interchangeables et ne renvoient pas exactement aux mêmes réalités⁴². S'il n'est pas possible de retracer ici la complexification grandissante du monde des religieux du Moyen Âge au début du xx^e siècle, il paraît toutefois important de rappeler quelques points de vocabulaire. Les ordres religieux sont généralement les plus anciens et structurés, d'origine souvent médiévale. Ils vivent selon une règle qui régit leur vie et qui les a amenés à prononcer pour elle des voeux définitifs⁴³, on parle de réguliers. À eux s'ajoute un dernier ordre, celui des jésuites, qui prononce bien ces voeux, mais qui vit pourtant grandement dans le siècle et qui est donc difficile à classifier⁴⁴. Les congrégations religieuses, elles, sont constituées de religieux différents. Leurs voeux sont simples (temporaires ou perpétuels), leurs membres sont plus proches des fidèles. Enfin, après la Révolution française, les fondations du xix^e siècle sont malaisées à définir, comme en témoigne le vocabulaire assez flou : « instituts religieux », « sociétés de vie » et encore « congrégations ». Néanmoins, elles partagent un caractère séculier et la volonté d'aller au milieu des fidèles⁴⁵. Ajoutons à cela que la frontière entre les trois expressions est plus d'une fois incertaine et que les communautés religieuses évoluent au cours de leur longue histoire, une partie ayant du mal à se définir elle-même⁴⁶. Voilà pourquoi, pour les remarques d'ordre général, nous emploierons au maximum des expressions englobantes telles que « religieux français » ou « instituts religieux⁴⁷ » pour éviter une trop grande simplification qui ne rendrait pas compte d'une réalité bien ressentie à l'époque. Le terme « religieux » renvoyant davantage aux gens qui les peuplent qu'aux institutions, il nous permet d'ailleurs de nous concentrer sur les individus et leur vécu, la reprise de leur activité et leurs conditions de vie en Belgique.

Ceci posé, le livre s'organise en trois parties distinctes. Il s'ouvre sur l'étude du départ de France des congrégations françaises et leur arrivée en Belgique. Nous expliquons pourquoi les religieux français se sont retrouvés dans tel lieu et comment. L'approche est essentiellement géographique,

42. Pour l'époque considérée, la dernière clarification remonte au concile de Trente; il faut attendre 1917 pour de nouvelles définitions. HASQUENOPH Sophie, *Histoire des ordres et congrégations religieuses*, *op. cit.*, p. 23-25.

43. *Ibid.*, p. 35.

44. *Ibid.*, p. 39.

45. *Ibid.*, p. 7.

46. *Ibid.*, p. 21.

47. Cette expression a été consacrée par les chercheurs comme rendant le mieux compte de ce monde très divers. VAN DIJCK Maarten, DE MAAYER Jan et HENNEAU Marie-Élisabeth, « Historiographie et perspectives de recherche des ordres et congrégations sur le territoire des Pays-Bas méridionaux/Belgique. Introduction », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 86, fasc. 3-4, 2008, p. 761, [<https://doi.org/10.3406/rbph.2008.7586>], consulté le 19 octobre 2023.

mais l'étude de l'évolution des attitudes des évêques face à cette arrivée dans leurs diocèses respectifs permet de suivre à nouveau le fil chronologique. Enfin, nous revenons sur les recherches d'un lieu de refuge en Belgique et la difficulté de pareilles opérations. Nous évoquons le manque de moyens financiers, les problèmes d'insalubrité et de stabilité tout en étudiant la volonté de façonner un lieu d'accueil homogène. Cette présentation des faits s'accompagne donc d'une progression temporelle, éclairée par des cas significatifs de congrégations s'étant totalement approprié le territoire acheté ou loué.

La deuxième partie constitue le cœur du sujet et explique comment les congrégations religieuses françaises ont organisé leur quotidien en Belgique. La reprise de leurs activités représente un pan essentiel, qui permet aussi de se poser la question des répercussions sur leur identité. Toute la difficulté à retrouver des élèves pour les congrégations enseignantes, et pour d'autres à reprendre une vie contemplative, amène des changements dans leur façon de vivre. Nous nous attachons aussi à revenir sur le maintien ou non de relations avec la France. Nous étudions les visites reçues depuis ce pays, mais aussi les relations épistolaires, les voyages des religieux en France et leurs raisons. Les conflits au sein des communautés et les relations entre les communautés françaises exilées ne sont pas non plus passés sous silence et montrent la difficulté de reprendre une vie religieuse à l'étranger.

Enfin, la troisième partie nous amène à réfléchir aux réactions suscitées par la venue des religieux français en Belgique. Nous avons fait le choix de les étudier suivant les acteurs concernés, plutôt qu'en adoptant un déroulé chronologique. Nous étudions successivement les réactions, d'abord de l'Église belge, puis des États français et belge, des milieux politiques et culturels belges. Enfin, nous revenons sur les réactions des communautés locales, qui vivent au jour le jour avec les religieux français. Nous nous attacherons à montrer que les querelles introduites par l'arrivée des congréganistes français s'insèrent dans des thématiques belges déjà existantes plus qu'elles ne constituent un sujet propre, totalement déconnecté des réalités locales. L'étude de certaines communautés citées plus haut permet concrétiser plus encore l'évolution des phénomènes étudiés.

« L'exil des religieux français en Belgique », Jean-Baptiste Murez
ISBN 978-2-7535-9691-7 Presses universitaires de Rennes, 2025, www.pur-editions.fr